



Le 19 octobre et dans les semaines qui suivent, nous ne lâcherons rien : RETRAIT DES ORDONNANCES !

EDITO

Le Président-banquier a parlé dimanche soir sur TF1. Il a confirmé tous les mauvais coups contre le monde du travail. Satisfait de lui-même, il a maintenu ses insultes.

Pour la CGT il n'est pas question de lâcher un centimètre devant Macron. Notre union départementale 76, avec ses syndicats et ses unions locales a organisé la grève nationale le 12 septembre puis le 21. Des dizaines de milliers de salariés ont manifesté en Seine Maritime.

Nous avons mobilisé pour la journée du 10 octobre, en invitant à converger dans la grève et les manifestations, les salariés du public et du privé, en défense du statut de la fonction publique, des salaires et des retraites, et pour le retrait des ordonnances. En Seine Maritime ce sont à nouveau près de 20 000 manifestants dans la rue.

Macron a beau plastronner, la CGT a puissamment aidé à ouvrir une brèche dans les ordonnances : Les fédérations syndicales du transport, puis la fédération CGT Ports et docks (voir communiqué ci-joint) ont fait reculer le gouvernement et le patronat dans leur prétention à détruire les Conventions collectives nationales.

Notre combat combine étroitement le rassemblement interprofessionnel contre les ordonnances, pour nos revendications, et le combat pied à pied en défense des conventions collectives et de chacune d'entre elles. Vous lirez ci-joint le communiqué de la fédération chimie CGT pour la défense de la convention collective du pétrole.

Macron s'engage maintenant dans la destruction de l'Assurance chômage et du paritarisme, dans la remise en cause de la formation et de ses financements, dans la remise en cause de la Sécu basée sur le salaire socialisé avec l'augmentation de la CSG, et les retraites sont en ligne de mire.

La Confédération CGT invite l'ensemble des organisations CGT à une « mobilisation interprofessionnelle le 19 octobre ». **Pour élever le rapport de force, seul à même de faire reculer Macron, une journée de grève interprofessionnelle à mi-novembre, mettant au centre le Retrait des ordonnances, est nécessaire.**

Déployons dès maintenant notre intervention dans les entreprises et les services sur cette perspective. La mobilisation le 19 octobre doit être saisie comme une étape dans ce sens.

L'Union départementale mettra à disposition un tract CGT en direction des salariés et de la population invitant à grouper toujours plus contre les attaques qui concernent toutes les catégories (salariés, jeunes et retraités).

Sur Rouen, le 19 octobre sera axé sur le blocage de l'économie, avec un fort engagement de nos syndicats sur la zone portuaire. Prenez contact avec vos Union locales pour les modalités et les points de rendez vous. Un rassemblement avec prises de parole se tiendra, pour toute l'agglomération de Rouen,...

L'Union départementale de Seine-Maritime informera de toutes les initiatives dès qu'elles nous seront transmises

Communiqué

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.GT a participé le lundi 09 et jeudi 12 octobre à des réunions au Ministère du Transport en présence du Ministère du Travail et des organisations patronales UNIM et UPF.

Ces rencontres font suite aux courriers adressés par la Fédération au Ministère du Transport manifestant notre opposition aux Ordonnances de la Loi Travail remettant en cause certaines dispositions sociales de notre Convention Collective Nationale Unifiée (CCNU).

Au regard des spécificités du "Monde portuaire", issues des lois du 04 juillet 2008, et du 08 décembre 2015, il a été conclu un protocole d'accord actant le maintien du principe de faveur de notre CCNU par l'extension de l'avenant du 16 février 2017.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. décide de suspendre l'ensemble des modalités d'action applicable depuis le 02 octobre 2017.

Toutefois, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T continue le combat interprofessionnel à l'appel de notre Confédération pour s'opposer à l'ensemble des Ordonnances de la Loi Travail, véritable régression sociale.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. appelle donc à un arrêt de travail de 24 heures le jeudi 19 octobre 2017.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. ne répondra pas dans l'immédiat aux sollicitations de la presse.

Montreuil, le 13 octobre 2017

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 89 30 - Fax 01 55 82 89 29 - Mail : contact@portsetdocks.org
CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris



La FNIC CGT communique :

Montreuil, le 16 octobre 2017

Communiqué de presse

LETTRE OUVERTE À L'ATTENTION DE L'UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES PÉTROLIÈRES (UFIP)

Les ordonnances Macron ont pour fonction, entre autres, de remettre en cause les garanties larges que sont les Conventions collectives.

La Convention collective Pétrole, elle-même socle des accords de groupe et d'entreprise, est touchée comme les autres.

La CCNIP comporte trois volets que la CGT considère comme devant être impérativement préservés au niveau de notre branche professionnelle :

- les éléments salariaux,
- les anticipations au départ en retraite pour certaines catégories de salariés,
- enfin, le CHSCT en tant qu'instance souveraine, compte tenu de la dangerosité de nos activités.

Sauf à considérer qu'une large mobilisation interprofessionnelle se manifeste dans les jours qui viennent pour abroger les ordonnances, **la CGT Pétrole entend faire valoir les intérêts des salariés de la branche en exigeant l'ouverture d'une négociation immédiate en présence du Ministère du Travail, de manière à obtenir satisfaction sur les trois points évoqués ci-dessus.**

En l'absence de réponse positive, nous prendrons nos responsabilités et entreprenons, à PARTIR DU LUNDI 23 OCTOBRE, dans un processus amenant à la GRÈVE RECONDUCTIBLE dans le raffinage et dans l'ensemble de la branche Pétrole.

A bon entendeur.

Emmanuel LEPINE

Secrétaire Général FNIC CGT



Pour la gagne, prenons en main notre avenir !

Nous sommes dans une situation où des choix de société importants sont à prendre. Vos conditions de vie en seraient impactées, comme celles des générations futures.

Les salariés doivent décider de ces choix, car ils VOUS concernent directement.

Notre travail ne doit pas être une source d'angoisse, de stress, de souffrance, et c'est pour cela que nous devons être protégés par un Code du travail avec des droits et des garanties pour tous, qui protègent chacun.

Nous voulons toutes et tous trouver du sens à notre travail. Nous voulons y développer notre savoir-faire,

acquérir de nouvelles expériences et que ceci soit reconnu. Nous voulons que notre travail soit l'occasion de rencontres et qu'il participe au bon fonctionnement de la société. Bref, nous voulons que notre travail soit humain et qu'il permette à l'humanité de se développer durablement en accord avec la nature. Parce que notre travail apporte une vraie richesse dans notre société, nous devons être protégés. Notre santé, comme notre environnement, doivent être préservés. Nous devons être à l'abri des incertitudes de l'avenir et évoluer en toute sérénité dans notre vie professionnelle comme dans la société en général.

MON CHSCT J'Y TIENS, JE LE VEUX !

Le CHSCT intervient sur la prévention des risques, la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés. Il joue un rôle essentiel pour agir sur l'organisation, le sens et le contenu du travail. Il est le seul rempart face aux organisations du travail qu'impose l'entreprise, souvent néfastes à la santé et la sécurité des salariés (cadences infernales, mal-travail, productivité, lean management, sous-effectif...).

La Loi Travail de 2016 avait déjà mis à mal la médecine préventive professionnelle. Dans une période où les questions de santé au travail sont des plus prégnantes et dont l'actualité nous rappelle sans cesse le mal-être et le mal-travail vécus par les salariés, c'est au tour des CHSCT d'être démantelés.

Nous voulons améliorer le droit d'expression des salariés sur la qualité de leur travail. Les salariés, quelle

que soit leur place dans la hiérarchie, doivent disposer d'un crédit d'heures pour pouvoir échanger sur leur travail, les conditions de son exercice, son organisation, sa finalité. Ce droit individuel doit permettre des décisions jusqu'au plus haut niveau des entreprises en impliquant les élus du personnel.

Le CHSCT doit demeurer une instance à part entière où le réel du travail est mis au centre des débats.

La CGT revendique le droit au CHSCT de tous les salariés, alors qu'actuellement seulement 54 % des salariés seraient couverts. La mise en place de CHSCT de sites (industriels ou de services) serait une meilleure représentation collective pour les salariés des TPE et PME.

La CGT exige qu'une négociation sociale s'engage sur la question du travail.

ORDONNANCES MACRON/MEDEF, C'EST :

- la précarité à tous les étages ;
- le permis de licencier à tout-va ;
- les questions de santé et de conditions de travail passées à la trappe ;
- le retour de la loi de la jungle avec un Code du travail par entreprise ;
- l'aggravation des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Nous ne pouvons pas accepter cette régression sociale. Nous devons nous organiser pour gagner de véritables réponses aux questions que nous nous posons au travail.

POUR GAGNER, MOI AUSSI JE PARTICIPE AU MOUVEMENT

Les mobilisations des 12 et 21 septembre contre les ordonnances Macron, ainsi que la mobilisation des retraités le 28 septembre contre la hausse de la CSG et pour une revalorisation de leur pouvoir d'achat,

sans oublier celle de la fonction publique, ont été des réussites. La contestation grandit : 65 % de nos concitoyens rejettent la Loi Travail XXL, 57 % approuvent les mobilisations syndicales.

GAGNER C'EST POSSIBLE

Après dix jours de grève et treize heures de négociation, les routiers ont ouvert une brèche dans les ordonnances Macron : l'accord obtenu est même « historique » : 13^e mois, prime du dimanche, frais de déplacement... Tout ce qui concerne la partie rémunération de la convention collective est désormais

sanctuarisé au niveau de la branche. Pour 650 000 salariés, les éléments de rémunération compensant le travail de nuit, les jours fériés et les dimanches deviennent « partie intégrante des salaires minimaux hiérarchiques », auxquels il est impossible de déroger par accord d'entreprise. Un exemple à suivre !

POUR GAGNER, JE ME SYNDIQUE

S'organiser, c'est se rassembler, discuter de nos besoins, qu'il s'agisse des rémunérations, de la reconnaissance au travail, des conditions de vie ou de travail, ou de confiance dans l'avenir.

S'organiser, c'est se syndiquer à la CGT, et créer un syndicat CGT dans l'entreprise s'il n'existe pas encore. S'organiser, c'est construire les revendications avec nos collègues et lutter pour les conquérir.

Ce sont nos revendications, à partir de chaque lieu de

travail, qui construiront un autre avenir qu'une société où c'est le plus riche qui a parlé qui a raison.

Toutes nos revendications sont légitimes et ont leur place dans la journée d'action interprofessionnelle du 19 octobre prochain. C'est avec nos revendications que nous gagnerons une société plus juste avec un Code du travail protecteur pour celles et ceux qui la construisent... c'est-à-dire nous !

LA GAGNE POUR LES DOCKERS AUSSI ! POURQUOI PAS VOUS ?

Depuis plusieurs semaines, les salariés dockers des différents ports français sont mobilisés par la grève à l'appel de la CGT. Leur fédération vient d'obtenir un accord qui, comme les routiers, porte un nouveau coup aux ordonnances Macron-Medef.

Cet accord acte le principe de faveur de leur convention collective nationale unifiée, c'est-à-dire que la convention collective (branche) prime et primera sur les accords d'entreprises. Cela concerne l'ensemble des éléments du

contrat de travail, ce qui garantit, par exemple, le maintien du 13^e mois, quelle que soit l'entreprise.

Le ministère des Transports argue la spécificité de la profession. C'est aussi sans nul doute la force de la mobilisation, avec un syndicat CGT majoritaire, qui a payé. Le combat des dockers continue avec les autres travailleurs. Faisons de chaque profession une spécificité et, par la grève, faisons reculer le gouvernement dans tous les secteurs : vidons la Loi Travail XXL de son contenu régressif !